

Date / Lieu : mardi 11 juin avril 2013, Mairie de Parcoul

Objet de la réunion : Bilan de l'étude de préfaisabilité et perspectives du projet éolien

Participants :

- Jean-Jacques GENDREAU, maire de Parcoul
- Claude ROUZEAU, maire de Puymangou
- Robert DENOST, maire de Saint-Vincent-Jalmoutiers
- Michel BORDES, Adjoint à la mairie de Servanches
- Patrice GUERIN, Adjoint à la mairie d'Echourgnac
- Annick RIBIERE, maire de Chenaud
- Jacques MENUT, maire de la Roche-Chalais
- Nathalie Tomas, Assistant Responsable de Projets, ABO Wind Sarl
- Benoit Clouet, Responsable Développement Sud, Abo Wind Sarl

Ordre du jour :

- Bilan de préfaisabilité
- Perspectives

I - BILAN DE PREFAISABILITE

Trois paramètres doivent être validés à l'issue de l'étude de faisabilité, pour permettre d'entrer dans un stade de développement / conception de projet : la validation des municipalités, l'accord des propriétaires fonciers et les avis des services de l'État. L'objectif de cette réunion est de faire un point d'avancement sur chacun des projets éolien initiés début février.

Historique des réunions avec les élus

Réunion de présentation projets éolien : 7 février 2013

Réunion d'avancement projets : 11 juin 2013

Urbanisme

La problématique de l'urbanisme doit être abordée dès le commencement du projet. Le document d'urbanisme de la commune concernée doit permettre l'intégration d'un parc éolien.

Pour la commune de Saint-Aulaye, ABO Wind a fait une contribution auprès du commissaire enquêteur pour le PLU lorsqu'il était en enquête publique. Par ailleurs, un courrier ainsi que le document de préfaisabilité ont été envoyés à toutes les personnes constituant le guichet unique de Dordogne.

Pour les communes de Parcoul et de Puymangou, une réunion avec les différents services de l'Etat sera organisée à la rentrée de Septembre par M.GENDREAU, afin de vérifier la compatibilité des cartes communales avec le projet éolien.